

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2021-2022

ÉCOLE : École élémentaire Nouvel Horizon

DATE DU PROCHAIN SONDAGE : mai 2022

EN DATE DU : 2021-11-11

DATE DE RÉVISION : Septembre 2022

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève ou des élèves : Grace Tresham

Nom de la direction de l'école : Stacey Savignac

Membre du personnel enseignant : Katia Vallée

Membre du personnel non-enseignant : Tammy Lemoyne

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Michelle Bradnam

Nom du partenaire communautaire : *Ginette Secord*

Conseiller de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **David Bouchard**

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : *Nicole Guillemette*

Nom du membre de l'équipe d'éducation citoyenne et leadership culturel (si disponible) :

Autres (si disponible) :

Note : La description des différentes sections du plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation se trouve en annexe de ce document. La première section regroupe les priorités de l'école en matière d'éducation, sensibilisation et communication, stratégies de prévention et enfin des stratégies d'intervention et de soutien.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves. L'annexe jointe à ce plan fournit des exemples de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2022, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques réparatrices qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : **Cultiver au sein de l'école un état d'esprit et sentiment d'appartenance positif chez les élèves.**

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
1) Enseignement des HAHT en salle de classe (guide HAHT) et les matrices de comportements.	-moins de conflits -T/E aux HAHT (bulletins)	Titulaires de classe	Tout au long de l'année scolaire
2) Faire la promotion des règles de vie de la classe et de l'école.	-Référentiel/affiche en salle de classe sur le code de vie ou les règles de la classe.	-enseignants	Tout au long de l'année scolaire
3) Conseil d'étudiants : (élèves sont consultés pour la prise de décision, rencontres avec la direction pour discuter du climat scolaire).	-les élèves vont aimer leur école et se sentir bien (sondage bien-être)	Christina, Stacey	Tout au long de l'année scolaire
4) Retravailler le code de vie de l'école et faire la promotion.	-T/E aux HAHT (bulletins) -attentes claires pour tous	Stacey, personnel de l'école, conseil d'école	Premier semestre
5) Renforcement positif global à l'échelle de l'école. Par exemple : médias sociaux et certificats de reconnaissance, annonces le matin, tableau des vedettes, système de salle de classe).	-les élèves vont aimer leur école et se sentir bien (sondage bien-être)	-MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE -Membres du personnel	Tout au long de l'année scolaire
6) Certification des Écoles Saines (voix des élèves, promouvoir le bien-être des élèves, des familles et des membres du personnel).	-Sondage en début d'année et sondage en fin d'année -cibler le comité -rencontres pour cibler les buts en lien avec les données du sondage -faire vivre des activités en lien des besoins des élèves	Pascale et le comité École saine (direction, enseignante, infirmière du Bureau de santé, élèves, parents)	Tout au long de l'année scolaire

	-retour/réflexion -moins de référence à la travailleuse sociale		
--	--	--	--

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire. L'annexe jointe à ce plan fourni des exemples de stratégies à mettre en œuvre pour assurer la prévention en matière d'intimidation.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2022, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : Créer un environnement positif dans la salle de classe et au sein de l'école en travaillant les habiletés socio-émotionnelles des élèves (gérer le stress).

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
1) Vivre les 6 excursions virtuelles axées sur les stratégies universelles de niveau 1 en matière de santé mentale et le développement des habiletés socio-émotionnelles des élèves. a) Faire vivre le personnel de l'école lors de la réunion du personnel b) Faire vivre l'excursion aux élèves pendant le mois. c) Un retour et un partage entre les membres du personnel à la fin du mois.	-moins d'absentéisme -moins de conflits, de crises -des élèves qui se sentent bien à l'école	-réseau équité -titulaires de classe -Pascale Vandenhaak -personnel de l'école	Tout au long de l'année scolaire (juin 2022)
2) Utiliser la ressource <i>Les 5 doigts de la main</i> pour assurer une bonne gestion de classe.	-moins de conflits, de crises -T/E aux HAHT (bulletins)	-titulaires de classe	Tout au long de l'année scolaire (juin 2022)
3) Zones de régulations	-moins de conflits, de crises	-éducatrice spécialisée -titulaires de classe	Tout au long de l'année

	-des élèves qui se sentent bien à l'école		scolaire (juin 2022)
<p>Priorité 2 de l'école : Assurez de faire vivre des activités aux élèves et au personnel en lien avec la prévention de l'intimidation pendant l'année scolaire.</p>			
Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
<p>1) Développer, fournir et participer aux activités de prévention à l'intimidation :</p> <p>a) Participation à la semaine de la prévention de l'intimidation du 22 au 26 novembre.</p> <p>b) Liste d'activités possibles dans le EAV des écoles sécuritaires et tolérantes pendant l'année scolaire.</p> <p>c) concours Artmonie : création artistique selon les critères établis par le concours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Sélectionner les activités selon le cycle ➤ Soumettre une œuvre par cycle <p>-moins d'actes d'intimidation</p>	-personnel de l'école	Tout au long de l'année scolaire (juin 2022)
2) Revoir le PPIMI avec l'ensemble du personnel à la journée pédagogique du mois de novembre.	-moins d'actes d'intimidation -harmonisation des pratiques	-comité de sécurité avec le personnel de l'école	-26 novembre
3) Utiliser les ressources de la trousse Enfants Avertis et téléchargement des activités numériques de la trousse Enfants Avertis	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Pour visionner la capsule : https://bit.ly/39AXOJD ➤ Créer votre compte gratuit avec votre courriel du Conseil. ➤ Pour télécharger la ressource utiliser le lien suivant : https://bit.ly/3zvWqm4 	-enseignants	Tout au long de l'année scolaire

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2022, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : Soutenir les élèves qui ont subi, qui ont été témoins et/ou qui ont pratiqué des actes d'intimidation

Stratégies/Activités	Indicateurs/Résultats attendus	Personnes responsables	Échéancier
1) Revoir et retravailler les matrices de comportements.	-T/E aux HAHT (bulletins) -attentes claires pour tous	-enseignants -direction -personnel de l'école	Premier semestre
2) Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe.	-moins d'absentéisme ou de retards -T/E aux HAHT (bulletins)	-éducatrice spécialisée -travailleuse sociale -titulaires	Tout au long de l'année scolaire
3) Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation : -Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève -Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire -Offrir de l'aide/intervention de la travailleuse sociale au besoin -Offrir des sessions de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation -Créer un environnement sécuritaire pour l'élève -Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire	-diminuer les actes d'intimidation -sentiment de bien-être à l'école (sondage climat scolaire)	-équipe école -éducatrice spécialisée -direction d'école	Au besoin
4) Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation : -Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève	-diminuer les actes d'intimidation -sentiment de bien-être à l'école (sondage climat scolaire)	-équipe école -direction d'école -travailleuse sociale	Au besoin

<ul style="list-style-type: none"> -Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire -Offrir de l'aide/intervention de la travailleuse sociale au besoin -Offrir des sessions de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation -Créer un environnement sécuritaire pour l'élève -Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire 			
<p>5) Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève - Sessions de modélisation des comportements habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école - Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes - Intervention éducative sur l'intimidation (ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats) - Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas - Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire - Suivre les étapes établies dans la pyramide d'intervention de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels <p>-diminuer les actes d'intimidation -sentiment de bien-être à l'école (sondage climat scolaire)</p>	Équipe école	Au besoin

<ul style="list-style-type: none"> - Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève - Intervention des travailleurs sociaux - Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif - Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire) - Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé - Déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève - Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu. - Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu - Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu. - Appel à la police, au besoin 			
<p>5) Mettre en œuvre un mécanisme visant consigner les comportements qui nuisent au climat scolaire (registre d'incidents).</p>	<p>-assurer un suivi, garder des traces</p>	<p>-direction d'école -tous les membres du personnel</p>	<p>Tout au long de l'année scolaire</p>

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)
<p>• Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ mat à la 6^e : Aller voir un adulte de confiance. ➤ 3^e à la 6^e année : Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant : - Le billet de signalement <p>Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire. ➤ Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I ➤ Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école ➤ Remplir le formulaire en ligne : Déclaration d'incident du conseil ➤ Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. <p>Veillez suivre les exigences relatives au signalement : PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire : 	<p>Les élèves de la 3^e à la 6^e année peuvent dénoncer les actes d'intimidation en remplissant une petite fiche (en classe, à la maison, à un endroit désigné à la biblio) et en déposant cette fiche à des endroits stratégiques (boîtes dans la classe, salle de toilettes, bibliothèque, couloir).</p>

Les membres du personnel :

- Respecter le PPIMI de l'école
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves
- Recevoir les confidences des élèves
- Participer au moyen de dénonciation
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation
- Consigner les incidents. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner l'incident. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école.
- Respecter le code de conduite de l'école.
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation.
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire.
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante

- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

- **Réactions possibles en cas d'intimidation :**

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer.
- Réaliser le poids du nombre.
- Évaluer les risques.
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation :
- « laisse donc faire... »;
- Offrir une présence alliée « je / nous ne sommes pas d'accord » « tu peux compter sur nous ».
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école

Les parents :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation
- Consulter le code de conduite de l'école
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI)
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante
- Être à l'écoute de son enfant
- Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire
- Participer à la recherche de solutions et à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'intimidation
- Informer l'école si l'intimidation se poursuit

